

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue le 19 août 2019, au 162 chemin des Prés, sous la présidence de monsieur le maire, Daniel Rose, et à laquelle sont présents les conseillers suivants et faisant quorum :

M. Pierre Barrette #1, Mme Diane Laverdière #2
M. Réal Nolet #3 M. Mario Deschâtelets #4
Mme Ghislaine Cossette #6

Mme Thérèse Lemay #5, absente

Mme Doris Bélanger, directrice générale et Secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance à 19 h 32

2019-08-112 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Cossette, appuyé par monsieur le conseiller Réal Nolet et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée

2019-08-113 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JUILLET 2019

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Barrette, appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 8 juillet 2019 tel que déposé.

Adoptée

2019-08-114 DÉROGATION MINEURE, 238 ROUTE 111

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Cossette, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Barrette, et unanimement résolu sous la recommandation du comité consultatif en urbanisme de permettre la construction d'un garage industriel de 30' x 38' en acier boulonné pour des fins d'entreposage.

Adoptée

2019-08-115 DÉROGATION MINEURE, 265 ROUTE 111

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets, appuyé par monsieur le conseiller Réal Nolet, et unanimement résolu sous la recommandation du comité consultatif en urbanisme de permettre l'agrandissement d'un garage d'une dimension totale de 22' x 30' (182,1 m²).

Adoptée

2019-08-116 SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE USAGÉ

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Cossette, appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu d'accepter la soumission de Techtel communication au montant de 2 690,45, taxes en sus, pour le système téléphonique usagé, installation comprise.

Adoptée

2019-08-117 SOUSSION POUR PRISE DE BRANCHEMENT – PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, appuyé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets et unanimement résolu d'accepter la soumission de Simon Luneau entrepreneur électricien pour le branchement d'un panneau de génératrice de 200 amps pour le fonctionnement de la Maison du citoyen afin de répondre aux exigences du plan de sécurité civile. Le coût du branchement est au montant de 3 500,00, taxes en sus.

Adoptée

2019-08-118 JOURNALIERS SUR APPEL

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Barrette, appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale, madame Doris Bélanger, à procéder à l'embauche de journaliers occasionnels, sur appel.

Adoptée

2019-08-119 SIGNATAIRES AUTORISÉS POUR L'EMPRUNT TEMPORAIRE DESJARDINS DE 389 400 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets, appuyé par madame la conseillère Ghislaine Cossette et unanimement résolu de désigner comme signataires autorisés monsieur Daniel Rose, maire et madame Doris Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière pour l'emprunt temporaire Desjardins de 389 400 \$ du 4 mars 2019.

Adoptée

2019-08-120 COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA – PRÊT DE LOCAUX

Considérant le bon partenariat antérieur et futur avec la commission scolaire Harricana pour tous nos projets municipaux, il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, appuyé par monsieur le conseiller Réal Nolet et unanimement résolu d'offrir à titre gratuit à la Commission scolaire Harricana les locaux nécessaires pour l'année scolaire 2019-2020 pour les besoins de l'école primaire Notre-Dame du Sacré-Cœur pour le programme passe-partout.

Adoptée

2019-08-121 COLLOQUE DE ZONE ADMQ - TÉMISCAMINGUE

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Barrette appuyé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à participer au colloque de zone de l'ADMQ qui se tiendra à Lorrainville au Témiscamingue le 12 et 13 septembre 2019

Adoptée

2019-08-122 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 2019-257

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité apporte une correction au règlement numéro 2019-257 de la Municipalité de la paroisse de Saint-Marc-de-Figuery, puisqu'une erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

La correction est la suivante :

À l'article 6 du règlement, il est inscrit :

« Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement. Notamment la subvention à recevoir, mais non confirmée du MELCC, jointe à l'annexe C. : »

Or, on devrait lire :

« Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement, notamment la subvention à recevoir du MELCC : »

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets appuyé par madame la conseillère Ghislaine Cossette et unanimement résolu d'accepter la correction au règlement d'emprunt # 2019-257 tel que proposée.

Adoptée

2019-08-123 ADOPTION DES DÉPENSES

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, appuyé par monsieur le conseiller Réal Nolet et unanimement résolu d'adopter les dépenses du mois de juillet 2019 et celles prévisibles d'août 2019, en date de la séance du conseil.

Comptes fournisseurs payés en juillet 2019 pour un total de 93 568,55 \$
Versement par chèque C1900103 à C1900123
Paiement en ligne sécurisée L1900039 à L1900048
Paiement par transfert électronique P1900127 à P1900155
Consulter la liste complète dans le journal Éveil campagnard d'août 2019.
Comptes à payer en août 2019 en date du conseil pour un total de 92 391,65 \$
Salaires payés en juillet 2019
D1900139 à D1900165 pour un montant total de 14 330,90 \$.

Adoptée

2019-08-124 LEVÉE

À 21 h 00, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Barrette, appuyé par madame la conseillère Ghislaine Cossette et unanimement résolu que la séance soit, et est levée.

Adoptée

Daniel Rose, maire

Doris Bélanger, directrice générale
et Secrétaire-trésorière